

# Formation des membres du CHSCT de la filière papier-carton : établissement de moins de 300 salariés

## Objectifs

- Identifier les missions du CHSCT,
- Disposer des outils et méthodes pour assurer ces missions avec efficacité,
- Être ainsi mieux à même de mener des actions en cohérence avec les intérêts des salariés et les contraintes de l'entreprise.

## Participants

- Membres du CHSCT exerçant pour la 1<sup>re</sup> fois leur mandat ou ayant quatre ans d'exercice,
- Délégués du personnel dans les établissements ne possédant pas de CHSCT.

## Niveau général stagiaires :

Tous niveaux

**Nota :** pour les établissements de plus de 300 salariés, une formation peut être réalisée sur mesure et sur site (Réf. : S53). Conçu sur 3 + 2 jours, elle comprend – en plus du présent programme – une visite d'un lieu de travail avec observation des risques. Une plus large partie est également accordée à l'analyse d'accidents du travail avec l'arbre des causes.

Réf. : S72

Cette formation est réalisée à la carte

Tarif : nous consulter

Durée, dates et lieux :  
à convenir

Renseignements et réservations :

Tél : 01 53 89 24 70 - Fax : 01 53 89 24 71

Mail : [contact@irfip.org](mailto:contact@irfip.org)

Bulletin d'inscription en page 103

Formation réalisable

## Programme 3 jours

### ►► Connaître les textes

- **La mise en place du CHSCT :**
  - les champs d'application : conditions de mise en place du CHSCT,
  - la composition et la désignation,
  - les membres consultatifs du CHSCT,
  - les réunions, le procès verbal.
- **Le fonctionnement du CHSCT :**
  - les missions : contribution à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, amélioration des conditions de travail, analyse des risques et enquêtes, promotion de la prévention...
  - les consultations du CHSCT,
  - les heures de délégation, les moyens à disposition du CHSCT.
- **Les principaux textes réglementaires**
- **Les surveillances et interventions :**
  - la mission générale de surveillance,
  - le droit d'enquête et de recours à un expert agréé,
  - le danger grave et imminent, exercice du droit d'alerte,
  - les accidents du travail et maladies professionnelles,
  - les salariés faisant l'objet d'un suivi particulier.

### ►► Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail

- **Maîtriser les outils et méthodes de prévention :**
  - la démarche d'analyse a priori : l'étude des risques et des postes de travail, l'observation structurée, la communication...
  - la démarche d'analyse a posteriori : indicateurs, tableaux de bord, analyse des accidents du travail,
  - les démarches de la promotion de la prévention, construction d'un projet, organisation et mise en œuvre.
- **Construire le projet annuel du CHSCT :**
  - l'identification des objectifs,
  - l'étude des solutions,
  - la conception d'une proposition, le développement d'un argumentaire,
  - la mise en place d'un plan d'action.
- **Se faire aider :**
  - la documentation : déterminer ses choix, où et comment se la procurer,
  - les aides internes à l'établissement,
  - les aides externes à l'établissement : Anact, organismes de contrôle, fournisseurs, experts agréés, etc.

### Méthode pédagogique :

Exposés illustrés d'exemples concrets et de jurisprudence. Simulation de tenue d'une réunion : préparation et déroulement.

Travaux en sous-groupes :

- analyse d'accidents du travail survenus dans des entreprises de la filière papier-carton,
- construction d'un projet annuel d'actions.

Échanges avec les participants. Remise d'une documentation actualisée.

Animation par un Consultant en sécurité, prévention et CHSCT, intervenant depuis plus de 10 ans en milieu industriel.